



NOUVELLES DISPOSITIONS

Loi n°2007-295 du 5 mars 2007 relative à la prévention de la délinquance :

La loi autorise le versement de la Taxe d'Apprentissage aux Écoles de la 2^e Chance pour la mise en oeuvre de formations personnalisées.

Loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 pour la liberté de choisir son avenir professionnel :

Depuis 2020, la taxe d'apprentissage est composée de deux parts. Le solde de la taxe d'apprentissage est destiné à des dépenses libératoires effectuées par l'employeur et peut être versé à l'École de la 2^e Chance.

TAXE D'APPRENTISSAGE :

0,68%

de la masse salariale brute de l'entreprise.

13%

(solde de la taxe d'apprentissage)
**pour le financement
des formations initiales technologiques
et professionnelles (hors apprentissage).**

École de la 2^e Chance

87%

**pour le financement
de l'apprentissage.**



Création : Agence Zétruc



COMMENT NOUS SOUTENIR ?

Un reçu vous sera envoyé, permettant de justifier votre versement.
Vous pouvez verser directement votre TA à l'E2C au plus tard le 31 mai 2022.



NOUS CONTACTER :

E2C Puy-de-Dôme

8 Place Michel de l'Hospital,
63000, Clermont-Ferrand

Contact : Florence Tabouret

Tél. : 07 61 93 78 81 - florence.tabouret@esc-clermont.fr

www.e2c-puydedome.fr



L'E2C est membre du Réseau national des Écoles de la 2^e Chance en France.

ILS SONT
MOTIVÉS,
JEUNES,
PRÊTS À RÉUSSIR !

TAXE
D'APPRENTISSAGE

2022



OFFRIR À TOUS LE DROIT À UNE 2^e CHANCE

L'originalité des Écoles de la 2^e Chance

Depuis leur création, les E2C offrent un parcours intensif, reposant sur un triptyque qui fait la force du dispositif :

• **Compétences**

Adopter des pédagogies innovantes, facilitant l'apprentissage par l'action, valorisant la réussite et se tenant au plus près des réalités professionnelles.

• **Entreprises**

Associer tout au long du parcours les entreprises du territoire à l'effort de formation.

• **Accompagnement**

Construire un parcours d'intégration professionnelle sur-mesure pour chaque jeune, qui tient compte de sa situation sociale et personnelle.



CHIFFRES CLÉS* :

Malgré le contexte sanitaire,

91%

de l'activité maintenue.

Plus de 14 000 jeunes âgés de 16 à 25 ans, accueillis avec l'objectif de leur offrir une solution d'insertion sociale, citoyenne, professionnelle et durable.

35%

du temps de parcours se déroule en alternance au sein des entreprises partenaires.

60%

des stagiaires ont accédé à un emploi ou à une formation qualifiante.



LES ENTREPRISES, ACTEURS MAJEURS DES E2C

Faire coïncider projets professionnels des stagiaires et besoins des entreprises

- Ateliers de technique de recherche d'emploi en lien avec les entreprises du territoire.
- Découverte du monde professionnel grâce à des visites d'entreprises, des présentations métiers...
- Acquisition de compétences professionnelles et socioprofessionnelles par l'alternance.
- Sortie vers une formation qualifiante ou vers l'emploi direct en entreprise.

Des partenaires engagés

La diversité et l'engagement des partenaires favorisent la construction du projet professionnel de chaque stagiaire.

Ils lui permettent d'acquérir des compétences par la réalisation de stages, de projets sociaux, culturels et citoyens.



REVERSER LA TAXE D'APPRENTISSAGE À L'E2C PERMET DE :

Favoriser de nouvelles initiatives pédagogiques

Adaptation du parcours E2C, notamment avec la prépa-apprentissage pour le public mineur.

Renforcer l'employabilité des jeunes

Développement de compétences techniques et professionnelles en particulier vers des parcours spécialisés : industrie, grande distribution, fibre optique...

Soutenir le développement de projets innovants

Dans le numérique, l'écocitoyenneté...

Contactez-nous pour en savoir plus.

DES IMPLANTATIONS TERRITORIALES, UNE COUVERTURE NATIONALE

Avec 135 sites-E2C répartis sur tout le territoire national, le Réseau des Écoles de la 2^e Chance a pour ambition d'offrir à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire sans diplôme ni qualification, une égalité d'accès et de droit à une deuxième chance.

